

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 23 octobre 2024

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 23 octobre 2024, a examiné **deux** avant-projets de loi du pays, arrêté **un** projet de délibération du Congrès, et adopté **19** arrêtés. Il a également examiné **16** dossiers d'étrangers.

Avant-projets de loi du pays

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2019-2 du 21 janvier 2019 relative à l'interdiction de mise sur le marché de divers produits en matières plastiques.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Favoriser la mise en œuvre de l'interdiction de mise sur le marché de certains produits en matières plastiques ».*

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays portant diverses mesures de soutien à l'économie pour restaurer la stabilité et la croissance à la suite des événements de mai 2024.

Il est ainsi proposé des mesures en faveur des :

- salariés et du pouvoir d'achat ;
- entreprises et de l'activité économique ;
- entreprises victimes des exactions ;
- acteurs économiques victimes des exactions.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Des mesures pour soutenir la reprise de l'économie ».*

Projet de délibération du Congrès

Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant création d'un fonds de conservation de la mer de Corail.

Face aux menaces qui pèsent sur la Mer de Corail et ses écosystèmes, la Nouvelle-Calédonie a une responsabilité mondiale de conservation de son patrimoine marin exceptionnel.

Cependant, les événements de mai ont lourdement impacté les finances publiques calédoniennes et en conséquence, la capacité des collectivités à mener ou soutenir des projets de conservation du milieu marin.

Dans ce contexte, le projet de délibération propose ainsi de doter la Nouvelle-Calédonie d'un fonds de conservation de la mer de Corail. Il a pour mission de mobiliser des financements extérieurs, notamment grâce à des bailleurs internationaux (fondations d'entreprises, banques, assurances et fonds d'investissement) et ainsi de conduire ou soutenir les projets de conservation des écosystèmes de la mer de Corail. Le texte propose que son fonctionnement soit similaire à celui du fonds de l'eau (fonds PEP), à la différence qu'il ne bénéficie pas de taxe affectée.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a décidé la fermeture du collège de Rivière-Salée au 31 décembre 2024, en raison des dégradations majeures subies par l'établissement suite aux exactions débutées en mai 2024.

Cette fermeture devait être actée rapidement afin de ne pas préempter les postes d'enseignants au mouvement extra-territorial et d'ouvrir une priorité à la réaffectation des personnels du collège de Rivière-salée faisant l'objet d'une mesure dite « de carte scolaire ».

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé une société de transports de corps avant mise en bière, située sur la commune de Koné.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a convoqué les électeurs de la chambre du commerce et de l'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC) le jeudi 5 décembre 2024 pour procéder au renouvellement de l'assemblée générale de la chambre pour la mandature 2024-2029.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté en application de la délibération n° 14 du 6 octobre 2004 portant réglementation économique. Il instaure des mesures particulières d'information du consommateur en matière de produits et prestations funéraires, afin de favoriser la faculté des familles endeuillées à s'engager au regard de leurs capacités financières.

Le texte vient ainsi préciser les actes nécessaires pour des obsèques et les obligations spécifiques de transparence des opérateurs de pompes funèbres vis-à-vis de leurs clients.

Les produits et prestations rendus obligatoires sont :

- la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière ;
- le cercueil, ses poignées et sa cuvette étanche ;
- le transport du corps avant ou après mise en bière ;
- les opérations d'inhumation ou de crémation avec l'urne funéraire ou le cendrier.

Quant aux opérateurs proposant des prestations funéraires à titre onéreux, ils sont désormais tenus de mettre à disposition de façon visible et consultable par la clientèle une documentation générale indiquant :

- le nom, la forme juridique et le capital social de l'établissement ;
- le nom du représentant légal de l'établissement ;
- le numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ;
- la présentation des produits et prestations proposés, en distinguant les produits et prestations obligatoires, des produits et prestations supplémentaires. La présentation doit faire apparaître, élément par élément, les prix et conditions de vente des prestations et produits.

D'autre part, les opérateurs de pompes funèbres ont l'obligation de remettre au client un devis gratuit, détaillé et chiffré avant toute prestation funéraire.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié le barème de l'aide fixé par la délibération n° 195 du 30 novembre 2021 portant instauration d'un soutien à l'identification et au suivi du cheptel bovin.

Le barème de l'aide à l'identification et au suivi du cheptel bovin a été revu à la baisse et passe ainsi à 6 750 francs/tête pour tout veau identifié et né en 2024, dans la limite de 2 millions de francs par exploitation agréée pour toute naissance intervenue à partir de 2024 (contre 14 000 francs par veau pour les 70 premières naissances, puis 8 000 francs pour les suivantes, avec un plafond maximum de 3,5 millions de francs depuis la réforme de 2021).

Cette modification permettra le maintien d'un certain niveau d'aide aux éleveurs calédoniens avec une adaptation du dispositif en fonction du budget disponible, le suivi du troupeau bovin calédonien pour une meilleure organisation du marché ainsi que l'amélioration du suivi sanitaire.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délégué des pouvoirs au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie afin d'accélérer et de simplifier certaines procédures.

Au visa d'Adolphe Digoué, de Laurie Humuni et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'évolution de l'offre de service « Naviweb » et la suppression de l'offre Internet Mobile « Marina » du catalogue des tarifs des services de télécommunications de l'OPT-NC.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délégué des pouvoirs au président du gouvernement pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction des Affaires économiques (DAE) afin d'accélérer et de simplifier certaines procédures.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation sur la toiture du stade de Hnasse sur la commune de Lifou.

Avec cette nouvelle installation, la puissance restant à installer à Lifou sous forme d'éolien, de photovoltaïque et de stockage est estimée à 2 150 kWc, pour atteindre l'objectif de 100 % d'énergies renouvelables prévu à l'horizon 2030 par la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a sollicité l'ouverture d'une session extraordinaire du congrès de la Nouvelle-Calédonie et l'inscription par priorité en séance publique de projets de textes.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délégué des pouvoirs au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie (DAC) afin d'accélérer et de simplifier certaines procédures.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des aides financières à cinq sportifs calédoniens engagés dans un projet de performance sportive. Il s'agit des sportifs suivants :

Chrissander Cerda	Natation
Brice Nicolas	Squash
Heremana Courte	Tennis
Laurenda Simane	Football (test d'essai au club Le Mans FC)
Christine Alikie	Football (test d'essai au club Le Mans FC)

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 350 000 francs en faveur de l'association les villages de Magenta, au titre du budget primitif principal propre de l'exercice 2024.

Cette aide permettra de contribuer à la mise en œuvre de projets éducatifs et à la mise en place de formations BAFA et BAFD pour répondre à une meilleure qualité éducative dans le cadre des accueils collectifs de mineurs.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la date de clôture des périodes d'indemnisation de la délibération n° 396 du 28 mars 2024 instituant une allocation de chômage partiel spécifique de soutien aux acteurs économiques touchés par les conséquences économiques liées à la crise du Nickel en Nouvelle-Calédonie.

Au terme d'un bilan synthétique du dispositif, la date de clôture de la période d'indemnisation est fixée au 31 décembre 2024. Elle s'inscrit dans un calendrier global de relance de l'économie calédonienne, tout en tenant compte des délais nécessaires pour réévaluer, le cas échéant, la nécessité d'autres mesures.

Depuis la mise en place du dispositif, 19 entreprises ont été admises au bénéfice de l'allocation de chômage partiel liée à la crise du Nickel.

Au visa de Thierry Santa et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2022-1805/GNC du 27 juillet 2022 portant nomination des membres de la commission paritaire de l'emploi local.

Ainsi, pour le MEDEF-NC, Anne-Marie Delpouve remplace Olivier Degroote en qualité de titulaire, pour la durée du mandat restant à courir.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2023-3263/ GNC attribuant une aide à la production audiovisuelle et cinématographique.

L'intitulé du projet documentaire « *En quête de plantes disparues* » produit par la société Bluegreen Productions NC SARL est remplacé par l'intitulé « *Présumées disparues* ».

Arrêté de nomination

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Hanin Hedjam en qualité de chef de la division des personnels de l'administration et de l'encadrement à la direction générale des enseignements – vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **quatre** titres de séjour, **trois** autorisations de travail et **neuf** renouvellements d'autorisations de travail.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuionon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Laurie Humuni

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat ; secteur de la fonction publique, coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémy Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.